



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 100330

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le danger qui pèse sur l'accord sur le prix du lait. Il est impératif que l'accord signé en janvier et fixant le prix d'achat sur l'ensemble de l'année 2006 soit respecté. En conséquence, il voudrait connaître les mesures qu'il prendra pour que les industriels respectent leur parole.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention sur les inquiétudes des producteurs laitiers relatives à la baisse du prix du lait. Un accord est intervenu au sein de l'interprofession laitière le 26 janvier 2006 fixant une recommandation interprofessionnelle sur l'évolution du prix du lait pour 2006. Sur la base de cet accord, la baisse du prix du lait à la production, a été compensée pour les producteurs par l'aide directe laitière (ADL). Pour mémoire, l'ADL avait représenté en 2005 un montant de 573 millions d'euros, soit 23,65 euros par 1 000 litres de lait. Ce montant sera environ de 35 euros par 1 000 litres en 2006. Le 12 juillet 2006, l'interprofession laitière a validé cet accord sur le prix du lait, accord que l'ensemble des industriels laitiers s'est engagé à respecter. Cet accord fournit à la filière laitière une visibilité appréciable et permet à cette filière d'ouvrir la réflexion sur les éléments nécessaires à un nouvel équilibre des marchés des produits laitiers, dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de Luxembourg. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs de lait et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100330

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7416

Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9803